



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/100/AC**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

**OBJET** : ACTION CULTURELLE

Mise en place d'une grille tarifaire pour les spectacles et manifestations culturelles de la Ville de Portivechju.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la culture, à l'éducation, aux relations avec l'université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des patrimoines, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Les tarifs relatifs à la billetterie du Centre Culturel ont été jusqu'à ce jour fixés lors de chaque manifestation, par décision.

Pour une meilleure définition et une meilleure harmonisation des tarifs, il est proposé de mettre en œuvre :

- une tarification accessible,
- un abonnement à tarif préférentiel pour une fidélisation accrue,
- une gratuité pour tous les enfants de moins de 12 ans,
- un tarif découverte pour les 12-25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA et adhérents au CASC (sur présentation de justificatifs).

selon la grille tarifaire suivante :

<b>CATEGORIES</b>	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>DECOUVERTE 12 à 25 ans Demandeurs d'emploi Allocataires RSA Adhérents CASC</b>	<b>ABONNEMENT 3 SPECTACLES</b>
Tarif normal de base <b>(1)</b>	15,00 €	5,00 €	10,00 € par spectacle
Tarif exceptionnel <b>(2)</b>	30,00 €	20,00 €	néant

**(1)** *gratuité complète pour les enfants de moins de 12 ans*

**(2)** *autres catégories : + enfants de moins de 12 ans  
+ personnes ≥ 65 ans.*

Le tarif exceptionnel sera appliqué pour les spectacles nécessitant une tarification plus élevée au vu des frais supplémentaires engendrés pour la commune.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les tarifs pour les spectacles et manifestations culturelles de la Ville de Portivechju conformément à la grille ci-dessous :

<b>CATEGORIES</b>	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>DECOUVERTE 12 à 25 ans Demandeurs d'emploi Allocataires RSA Adhérents CASC</b>	<b>ABONNEMENT 3 SPECTACLES</b>
Tarif normal de base <b>(1)</b>	15,00 €	5,00 €	10,00 € par spectacle
Tarif exceptionnel <b>(2)</b>	30,00 €	20,00 €	néant

**(1)** *gratuité complète pour les enfants de moins de 12 ans*

**(2)** *autres catégories : + enfants de moins de 12 ans  
+ personnes ≥ 65 ans.*

**ARTICLE 2 :** Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :  
Chapitre 70 : Produits des services.  
Compte 7062 : redevances et droits des services à caractère culturels.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

